



**Communauté
de Communes de
Pont-Audemer**

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille seize, le 13 juin à 20 heures, les membres du conseil communautaire légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 juin 2016, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.

TITULAIRES PRESENTS

Mme GILBERT - M. GARNAUD - Mme. DEFUBLÉ - M. BUSSY - Mme DUONG - M. LAMY - M. LEROUX - Mme HAKI - M. PARIS - Mme BOCQUET - M. ROUSSEL - Mme JACQUEMIN - M. RIFFLET - Mme DUTILLOY - Mme SIMON - M. CANTELOUP - M. JOILLE - M. LECHEVALIER - Mme PEPIN - M. SWERTVAEGER - M. BOUCHER - M. PLATEL - M. LEGRIX - Mme DUNY - M. LEBLANC.

SUPPLEANTS PRESENTS

M. BOSSE - Mme BACHELET - M. LEFEBVRE.

TITULAIRES EXCUSES

M. BISSON - M. DARMOIS - Mme DELAMARRE - M. LELOUP - M. VANHEE. .

SUPPLEANTS EXCUSES : M. DEMAN - M. RUVEN - Mme DUVAL

TITULAIRE ABSENT : -M. BAPTIST

SUPPLEANT ABSENT : Fourmetot - Mme BOONE - Mme POTTIER.

PROCURATION : M. LELOUP à M. JOILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GILBERT

**N°068-2016 Assainissement collectif - Information
rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public**

Il est présenté au Conseil Communautaire, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Conformément aux obligations réglementaires, il fera l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes à son conseil municipal.

Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

*Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Pont-Audemer, le 13 juin 2016

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le Président
Michel LEROUX



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

Accusé de réception en préfecture 027-242700367-20160613-068-DE Date de télétransmission : 15/06/2016 3 Date de réception préfecture : 15/06/2016 3
--

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
	Comparativement au bilan réalisé en 2014, on constate une baisse conséquente du nombre d'abonné sur la commune de Pont-Audemer. Une étude plus fine est en cours afin de déterminer la source de ces écarts.	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	12
	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	12
	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	12
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	13
2.1.	Modalités de tarification.....	13
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance.....	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
4.3.	Amortissements	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	25

1. Caractérisation technique du service

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : CAMPIGNY, COLLETOT, CORNEVILLE-SUR-RISLE, FOURMETOT, LES PREAUX, MANNEVILLE-SUR-RISLE, PONT-AUDEMER, SAINT-GERMAIN-VILLAGE, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, SAINT-SYMPHORIEN, SELLES, TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER, TOUTAINVILLE, TRIQUEVILLE

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 11/12/2006 Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/12/2014 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



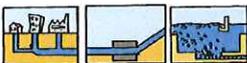
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 217** habitants au 31/12/2015 (14 899 au 31/12/2014).

Comparativement au bilan réalisé en 2014, on constate une baisse conséquente du nombre d'abonné sur la commune de Pont-Audemer. Une étude plus fine est en cours afin de déterminer la source de ces écarts.

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	A Population totale de la zone collectée	B Nombre total de branchements	C Population raccordée	D Nb Installations ANC (EH)	E Nb logements + entreprises, commerces...	F Habitants par logement (A / G)
Campigny	27126	1117	316	822	159 (413)	438 (431+7)	2,6
Corneville sur Risle	27174	1349	270	594	345 (759)	616 (611+5)	2,2
Manneville sur Risle	27385	1527	587 (9+578)	1291	118 (260)	696 (685+11)	2,2
Pont Audemer	27467	9315	4912	8842	88 (158)	5165 (5098+67)	1,8
Saint Germain Village	27549	1778	646	1550	133 (319)	741 (736+5)	2,4
Saint Mards de Blacarville	27563	801	179	394	186 (409)	366 (358+8)	2,2
Tourville sur Pont Audemer	27655	883	44* (15+10*+19)	115	284 (738)	338 (331+7)	2,6
Toutainville	27656	1327	265 (1+264*)	610	289 (665)	581 (576+5)	2,3
Total		18097	7219	14217	1602 (3721)	8941	

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **7219** abonnés au 31/12/2015 (7 542 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

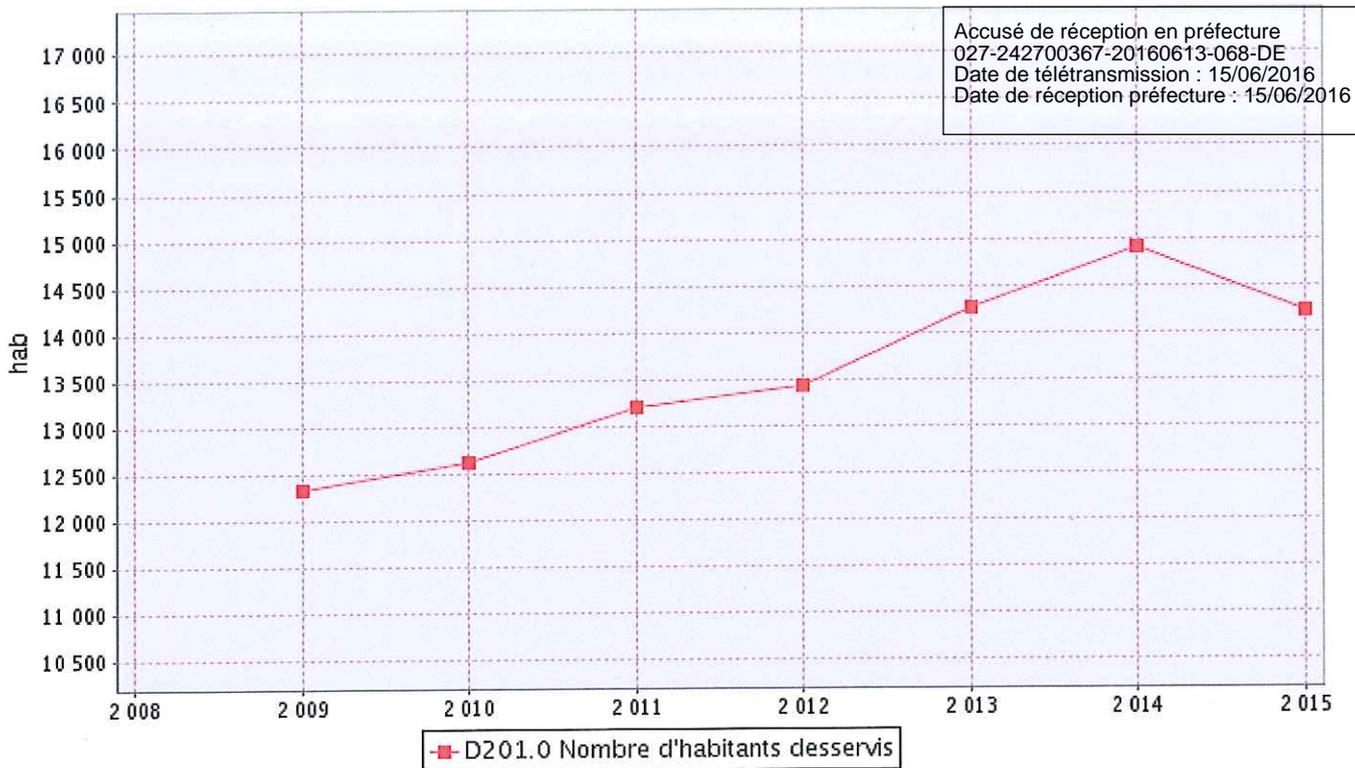
Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
CAMPIGNY	310	316	+1,9%
COLLETOT	-	-	-
CORNEVILLE-SUR-RISLE	273	270	-1,1%
FOURMETOT	-	-	-
LES PREAUX	-	-	-
MANNEVILLE-SUR-RISLE	592	587	-0,9%
PONT-AUDEMER	5228	4912	-6,4%
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	650	646	-0,6%
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	187	179	-4,4%
SAINT-SYMPHORIEN	-	-	-
SELLES	-	-	-
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	43	44	+2,3%
TOUTAINVILLE	259	265	+2,3%
TRIQUEVILLE	-	-	-
Total	7 542	7 219	-4,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 300.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 0,08 abonnés/km) au 31/12/2015. (0,09 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,96 habitants/abonné au 31/12/2015. (1,98 habitants/abonné au 31/12/2014).

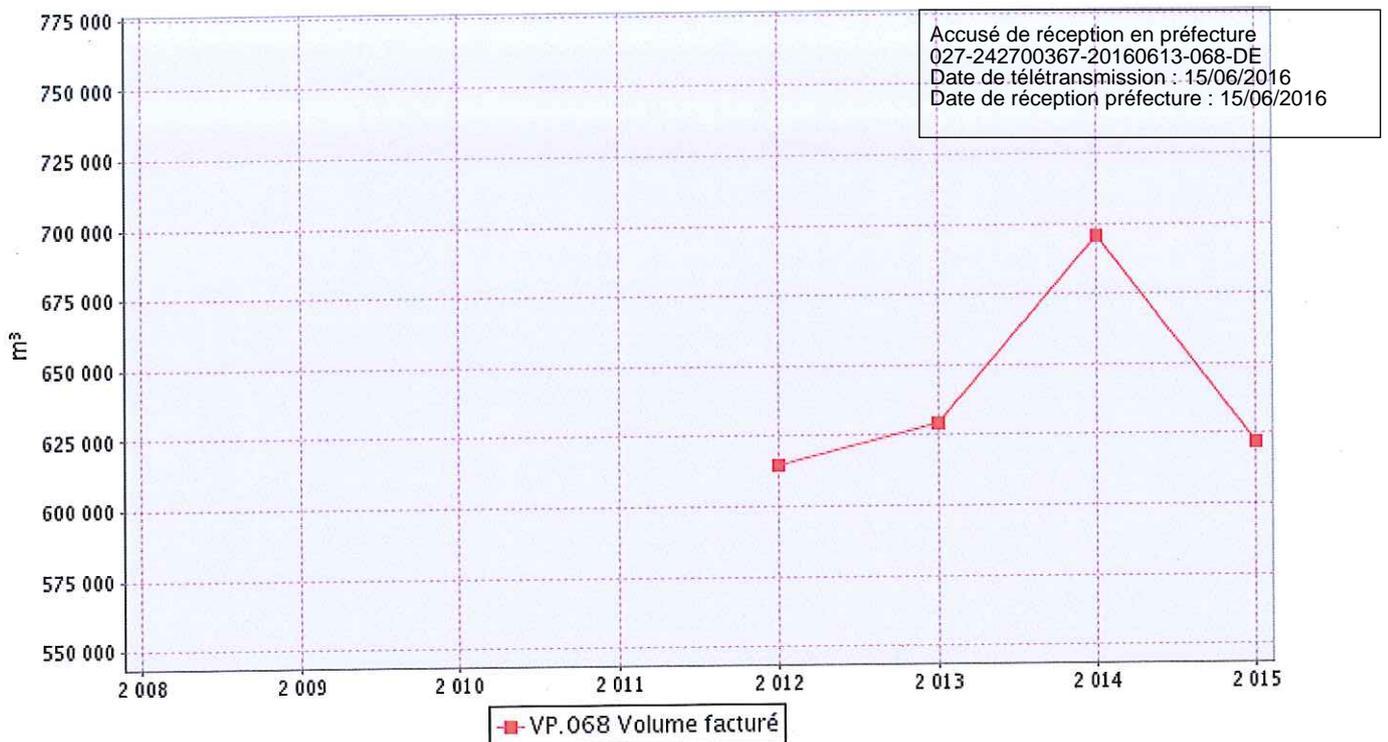


1.5. Volumes facturés

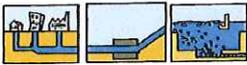


	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	695 768	621 929	-10,6%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	695 768	621 929	-10,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Sans objet

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **70** au 31/12/2015 (**66** au 31/12/2014).

Au 31 décembre 2015 :

- 80 arrêtés ont été mis en place (dont 9 nouveaux en 2015)
- 10 entreprises ont stoppé leur activité ou déménagé
- 70 entreprises **en activité** ont donc fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de rejet
- 2 arrêtés ont été actualisés suite à des modifications de l'activité ou à des travaux sur leurs installations

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Accuse de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 400 km de réseau unitaire hors branchements,
- 63 070 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 83 470 km (83 430 km au 31/12/2014).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Station d'épuration de Pont Audemer	2200 m ³
Déversoir d'orage	Emissaire, quai Félix Faure, Pont Audemer	-

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP CORNEVILLE S/ RISLE
Code Sandre de la station : 032717401000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/1994											
Commune d'implantation		CORNEVILLE-SUR-RISLE (27174)											
Lieu-dit		Boulangard											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700											
Nombre d'abonnés raccordés		270											
Nombre d'habitants raccordés		594 (270x2,2)											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		105											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Risle									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22 avril 2015		Oui		26	95,8	80	89,4	21	95,1	11,6	92,1	5,7	61,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°4 : STEP PONT AUDEMER
Code Sandre de la station : 032746701000

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	17/01/2012
Commune d'implantation	PONT-AUDEMER (27467)
Lieu-dit	Quai du mascaret
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	31633
Nombre d'abonnés raccordés	6949
Nombre d'habitants raccordés	13623
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4523 m ³ /j (temps sec) 6723 m ³ /j (temps pluie)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24 mars 2010	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Risle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/15	Oui	12,00	96,30	25,00	93,74	5,71	97,26	11,20	79,84	1,30	81,77
13/01/15	Oui			26,00	91,43	5,70	98,17				
21/01/15	Oui	20,00	94,74	25,00	93,71	5,71	97,54	10,80	81,82	1,30	83,52
28/01/15	Oui	10,00	98,24	12,00	98,37	8,50	98,29	12,90	81,84	1,10	91,58
01/02/15	Oui	7,00	97,04	11,00	95,86	2,86	97,98	2,90	94,32	0,80	85,67
11/02/15	Oui			10,00	98,02	5,70	97,77				
17/02/15	Oui			18,00	96,04	2,90	98,85				
25/02/15	Oui	11,00	95,96	18,00	93,76	5,71	96,53	2,80	95,27	2,60	54,64
01/03/15	Oui	8,00	97,18	17,00	94,90	2,85	98,49	2,70	94,04	2,10	61,65
05/03/15	Oui			15,00	95,70	2,90	98,43				
11/03/15	Oui			10,00	97,81	8,60	95,85				
16/03/15	Oui	5,00	98,78	28,00	95,14	5,71	97,95	4,30	95,60	3,50	59,96

24/03/15	Oui			24,00	96,84	2,90	98,97	Accusé de réception en préfecture 027-242700367-20160613-068-DE Date de télétransmission : 15/06/2016 Date de réception préfecture : 15/06/2016				
01/04/15	Oui	7,00	96,86	20,00	95,82	5,71	97,86					
09/04/15	Oui			26,00	94,18	5,70	97,60					
12/04/15	Oui	10,00	97,11	20,00	96,42	5,71	98,46	3,30	95,37	2,90	68,50	
21/04/15	Oui			33,00	95,42	8,60	97,64					
28/04/15	Oui	3,00	99,21	26,00	95,30	5,71	97,98	2,60	96,97	3,00	66,90	
04/05/15	Oui			19,00	91,75	5,70	96,02					
12/05/15	Oui			23,00	95,90	5,70	97,61					
20/05/15	Oui	2,00	99,26	23,00	91,94	5,70	95,09	2,60	94,17	1,60	66,88	
26/05/15	Oui			20,00	95,30	2,80	99,00					
03/06/15	Oui	5,00	98,77	14,00	97,54	2,86	98,82	2,10	97,90	1,70	84,51	
10/06/15	Oui			14,00	97,42	2,85	99,05					
18/06/15	Oui			15,00	97,06	2,80	99,16					
21/06/15	Oui	3,00	99,05	8,00	98,34	5,71	97,54	2,40	96,47	2,10	75,98	
25/06/15	Oui			12,00	97,35	2,85	98,68					
01/07/15	Oui	3,00	98,64	10,00	98,26	5,71	98,17	1,60	97,89	2,90	69,75	
06/07/15	Oui			16,00	97,14	5,71	97,65					
15/07/15	Oui			14,00	97,79	5,70	97,99					
22/07/15	Oui	4,00	99,18	17,00	97,60	2,85	99,18	1,70	97,97	2,60	75,48	
30/07/15	Oui			10,00	98,00	2,57	99,45					
03/08/15	Oui	4,00	99,21	17,00	97,53	2,80	99,23	3,20	96,83	2,00	82,58	
10/08/15	Oui			19,00	97,40	5,71	98,19					
18/08/15	Oui			18,00	97,18	5,70	98,56					
26/08/15	Oui	4,00	98,72	27,00	92,72	2,80	98,52	2,50	96,82	1,70	76,66	
30/08/15	Oui	6,00	98,21	13,00	97,68	5,70	97,69	2,80	96,73	1,50	82,89	
03/09/15	Oui			14,00	97,00	5,70	98,10					
06/09/15	Oui	2,00	99,56	10,00	98,32	2,80	99,01	2,00	97,57	1,40	85,79	
14/09/15	Oui			11,00	97,59	8,60	97,01					
23/09/15	Oui	7,00	97,99	9,00	97,80	2,80	98,71	1,70	97,38	1,00	85,03	
30/09/15	Oui	11,00	96,86	17,00	97,19	5,70	97,87	2,50	96,83	1,10	88,58	
08/10/15	Oui			16,00	96,54	2,90	98,66					
11/10/15	Oui			16,00	97,56	2,00	98,71					
19/10/15	Oui	8,00	97,24	18,00	96,72	2,85	99,02	3,60	96,03	1,60	83,74	
27/10/15	Oui	7,00	98,53	17,00	97,86	1,40	99,72	2,60	97,15	1,20	90,96	
05/11/15	Oui			12,00	97,85	2,80	98,92					
09/11/15	Oui			16,00	96,43	2,80	99,00					
15/11/15	Oui	8,00	97,70	15,00	96,76	2,90	99,00	2,80	96,81	1,40	84,40	
26/11/15	Oui			18,00	96,20	5,70	98,07					
01/12/15	Oui	11,00	96,54	13,00	96,19	8,60	97,09	3,40	95,38	1,70	79,88	
09/12/15	Oui			15,00	96,62	5,70	97,45					
Moyenne		7,12	97,87	17,1	96,33	4,67	98,15	3,75	94,54	1,88	77,35	
Maxi		20,00	99,56	33	98,37	8,60	99,72	12,90	97,97	3,50	91,58	
Mini		2,00	94,74	8	91,43	1,40	95,09	1,60	79,84	0,80	54,64	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (02030)

Accusé de réception en préfecture
 027-242700367-20160613_068-DE
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEP CORNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032717401000)	6410	6240
STEP MANNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032738501000)	8964	0
STEP TOUTAINVILLE (Code Sandre : 032765601000)	4914	0
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	416221	312228
Total des boues produites	436509	318469

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEP CORNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032717401000)	6,41	6,24
STEP MANNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032738501000)	8,96	0
STEP TOUTAINVILLE (Code Sandre : 032765601000)	4,91	0
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	416,22	312,23
Total des boues évacuées	436,5	318,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Accusé de réception en préfecture
07/04/2016 10:06 C-168-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	tarifs en fonction de la capacité d'accueil des immeubles : 135 €/EH	tarifs en fonction de la capacité d'accueil des immeubles : 135 €/EH
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,1 €/m ³	2,15 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,1 €/m ³	2,15 €/m ³
Autre :	0 €	0 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : Pollution de l'eau d'origine domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/15 effective à compter du 01/01/16 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 05/10/15 effective à compter du 01/01/16 fixant le montant de la redevance assainissement collectif
- Délibération du 10/12/12 effective à compter du 10/12/12 fixant la participation pour l'assainissement collectif

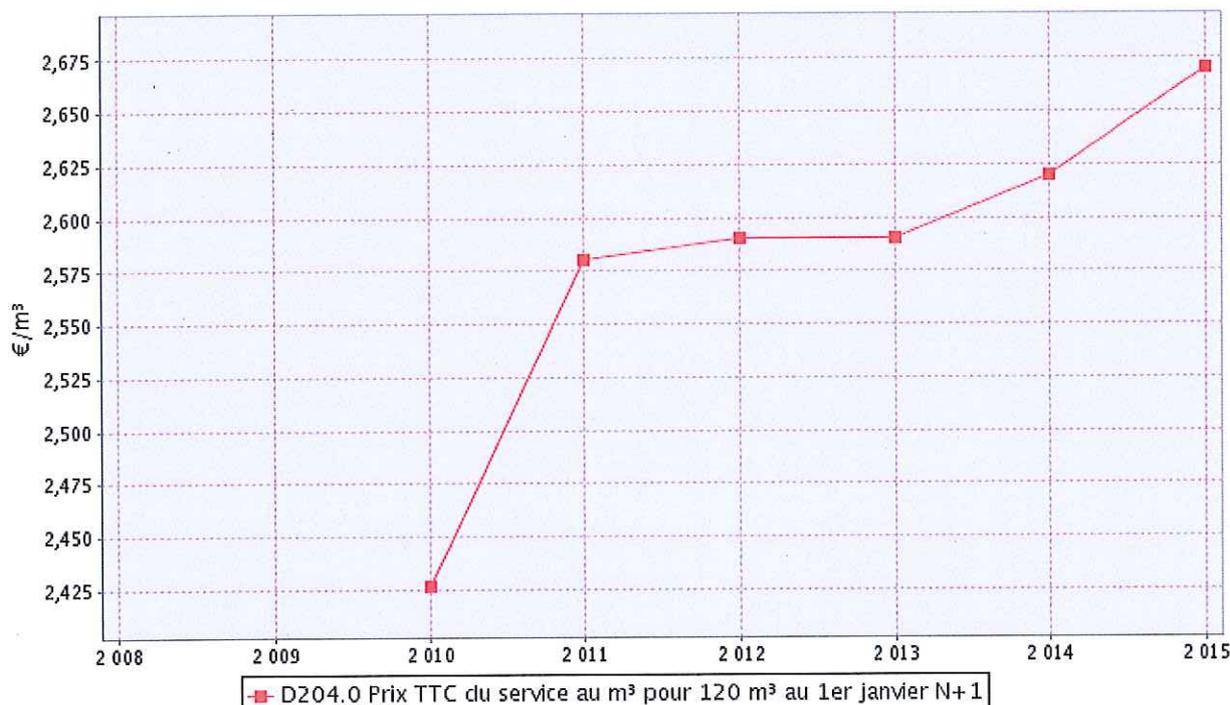
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	252,00	258,00	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	252,00	258,00	2,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : Pollution de l'eau d'origine domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,40	62,40	0%
Total	314,40	320,40	1,9%
Prix TTC au m³	2,62	2,67	1,9%



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 30/11/2016 en €/m ³
CAMPIGNY	5,12	5,18
COLLETOT	-	-
CORNEVILLE-SUR-RISLE	4,37	4,48
FOURMETOT	-	-
LES PREAUX	-	-
MANNEVILLE-SUR-RISLE	4,14/4,37	4,23/4,48
PONT-AUDEMER	4,14	4,23
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	4,14	4,23
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	4,37	4,48
SAINT-SYMPHORIEN	-	-
SELLES	-	-
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	4,14/5,12/4,88	4,23/5,18/4,98
TOUTAINVILLE	4,88	4,98
TRIQUEVILLE	-	-
	4,66	4,72

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le schéma directeur d'assainissement approuvé par le conseil Communautaire, le 11 décembre 2006, prévoit dès la phase d'extension de la station d'épuration, un plan d'augmentation régulière de la redevance assainissement imposé par le coût global des opérations. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance assainissement est de 2,05 €/m³. Le schéma prévoit que la redevance soit portée à 2,10€/m³ en 2015 (délibération du 22/09/2014) et 2,15€/m³ en 2016 (délibération du 30/11/15).

2.3. Recettes



Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

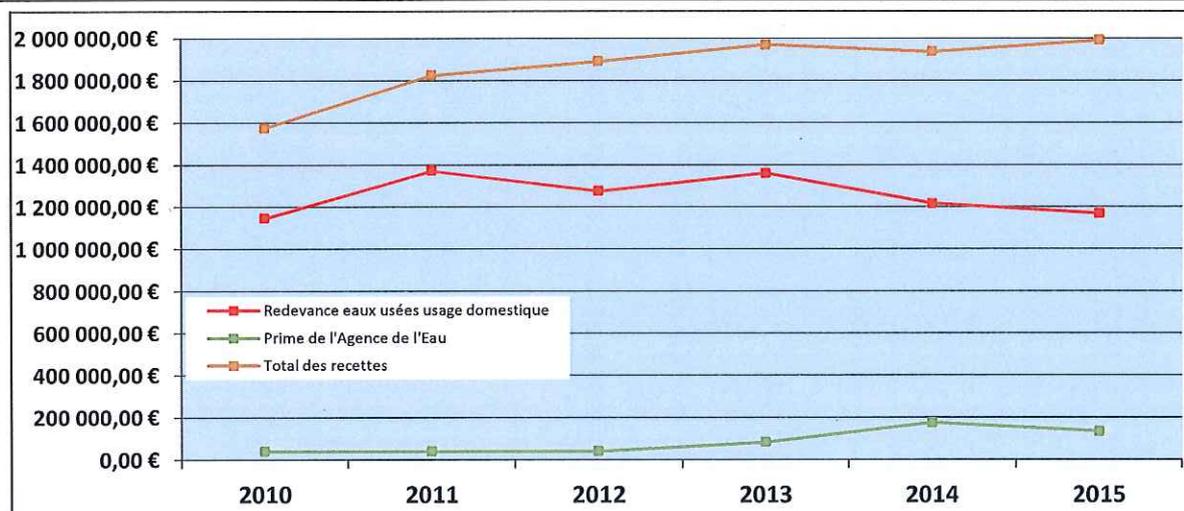
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 216 443,25	1 168 185,70	-4,13%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 216 443,25	1 168 185,70	-4,13%
Recettes de raccordement	18 840,70	38 066,80	50,51%
Prime de l'Agence de l'Eau	174 970,80	134 402,31	-30,18%
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	52 224,39	52 620,71	0,75%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	472 332,77	597 018,23	20,88%
Total autres recettes	718 368,66	822 108,05	12,62%
Total des recettes	1 934 811,91	1 990 293,75	2,79%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 168 185 € (1 216 443 au 31/12/2014).

Evolution des recettes depuis 2010 :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 146 655	1 370 616,69	1 274 456,57	1 359 587,38	1 216 443,25	1 168 185,7
Recettes de raccordement	69 197,81	77 022,09	28 186	17 883,50	18 840,70	38 066,80
Prime de l'Agence de l'Eau	40 435,00	40 435,00	40 435	83 576,04	174 970,80	134 402,31
Contribution au titre des eaux pluviales	/	/	/	/	/	/
Recettes liées aux travaux	11 495,27	50 540,11	28 186	37 434,56	52 224,39	52 620,71
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	/	/	/	/
Autres recettes	305 611,10	285 746,67	518 524	471 498,75	472 332,77	597 018,23
Total des recettes	1 573 394,18 €	1 824 360,56 €	1 889 787,57 €	1 969 980,23 €	1 934 811,91 €	1 990 293,75



3. Indicateurs de performance

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,89% des 7 300 abonnés potentiels (99,24% pour 2014).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour 2015, le total des parties A et B atteint 15 points (15 en 2014). Afin d'atteindre les 40 points nécessaires pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, le service s'est doté d'outils :

- Le logiciel SAGA pour la gestion patrimoniale du réseau. Le travail consiste en la saisie du réseau d'eaux usées tronçon par tronçon avec pour chacun les informations qui s'y réfèrent (diamètre, longueur, matériau, date de pose, ITV...). Sur chacun de ces tronçons ou de ces regards, les branchements sont liés lorsqu'ils font l'objet d'un contrôle de branchement ou lors de branchements neufs.
- La caméra d'inspection,
- La mise en place des contrôles de branchement

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	23	100	100
STEP PONT AUDEMER	830	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2014).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	23	100	100
STEP PONT AUDEMER	830	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2014)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	23	100	100
STEP PONT AUDEMER	830	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2014).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP CORNEVILLE S/ RISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,24

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP PONT AUDEMER :

Filières mises en oeuvre		Accusé de réception en préfecture 027-242700367-20160613-068-DE Date de téltransmission : 15/06/2016 Date de réception préfecture : 15/06/2016
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	312,23
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		312,23

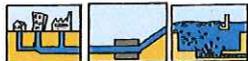
$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

4. Financement des investissements

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 763 631	565 088
Montants des subventions en €	364 705,00	69 439,00
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 981 601	10 374 063,11
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	592 484,07
	en intérêts	265 401,75

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 1 154 159 € (1 012 366,00 € en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Tranche 3 : Démolition de la STEP de Corneville sur Risle ; Mise en place d'un poste de refoulement avec 2,9 km de refoulement vers le réseau de Manneville sur Risle	850 000 €	350 000 €
Tranche 3 : Extension des réseaux de collecte et réhabilitation : Toutainville, Tourville sur Pont Audemer, Saint Germain Village, Saint Mards de Blacarville et Campigny	2 450 000 €	2 450 000 €

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés
par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Accusé de réception en préfecture
160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Tranche 3 : Démolition de la STEP de Corneville sur Risle ; Mise en place d'un poste de refoulement avec 2,9 km de refoulement vers le réseau de Manneville sur Risle	2016	850 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Accusé de réception en préfecture
27/06/2016 10:36:20 160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6. 929,14 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0015 €/m³ pour l'année 2015 (0,0013 €/m³ en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Accusé de réception en préfecture
23-242700367-20160613-068-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 899	13 622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	66	70
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	436,5	318,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,62	2,67
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,24%	97,87%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0,0015